

PLAN D' ACTIONS POUR LE MILIEU MARIN

Projet de programme de surveillance

Programme : Surveillance de l'eutrophisation

Projet soumis à consultation – août 2014

Ce document a été produit sur la base des travaux menés par l'Ifremer

Fiche spécifique à la sous-région marine golfe de Gascogne

Sommaire

1. Présentation du programme de surveillance de l'eutrophisation.....	3
1.1 Enjeux du programme de surveillance de l'eutrophisation.....	3
1.1.1 Évaluer l'atteinte du Bon État Écologique et des critères associés.....	3
1.1.2 Évaluer les caractéristiques de l'écosystème et des pressions et impacts nécessaires à l'analyse de l'état écologique.....	4
1.1.3 Évaluer la réalisation des objectifs environnementaux et surtout des objectifs opérationnels associés.....	5
1.2 Organisation.....	5
1.3 Commentaires généraux sur le programme.....	5
2. Sous-programme 1 : Hydrodynamisme et hydrologie.....	7
2.1 Objectifs et présentation.....	7
3. Sous-programme 2 : Physico-chimie.....	7
3.1 Objectifs et présentation.....	7
4. Sous-programme 3 : Phytoplancton.....	7
4.1 Objectifs et présentation.....	7
5. Sous-programme 4 : Macroalgues et herbiers de phanérogames.....	7
5.1 Objectifs et présentation.....	7
6. Sous-programme 5 : apports fluviaux.....	8
6.1 Objectifs et présentation.....	8
6.2 Sous-régions marines concernées.....	8
6.3 Paramètres suivis et lien avec les autres programmes.....	8
6.4 Moyens / outils utilisés / éléments de protocole.....	8
6.5 Couverture spatiale et stratégie d'échantillonnage	8
6.6 Mise en œuvre de la surveillance.....	9
6.6.1 Dispositifs existants permettant de réaliser le suivi.....	9
6.6.1.1 Réseau d'observations des stations hydrométriques.....	10
6.6.1.2 Réseaux locaux dédiés à l'étude des flux de nutriments.....	10
6.6.2 Dispositifs à créer et évolutions prévues des dispositifs existants.....	11
6.7 Conclusions sur la mise en œuvre de ce sous-programme.....	11
7. Sous-programme 6 : Marées vertes.....	12
7.1 Objectifs et présentation.....	12
7.2 Sous-régions marines concernées.....	12
7.3 Paramètres suivis et lien avec les autres programmes.....	12
7.4 Moyens / outils utilisés / éléments de protocole.....	12
7.5 Couverture spatiale et stratégie d'échantillonnage	12
7.6 Mise en œuvre de la surveillance.....	14
7.6.1 Dispositifs existants permettant de réaliser le suivi.....	14
7.6.2 Dispositifs à créer et évolutions prévues des dispositifs existants.....	14
7.7 Conclusions sur la mise en œuvre de ce sous-programme.....	14

8.Sous-programme 7 : Météorologie.....	14
8.1Objectifs et présentation.....	14
9.Sous-Programme 8 : Apports atmosphériques.....	15
9.1Objectifs et présentation.....	15
9.2Sous-régions marines concernées	15
9.3Paramètres suivis et lien avec les autres programmes.....	15
9.4Moyens / outils utilisés / éléments de protocole.....	15
9.5Couverture spatiale et stratégie d'échantillonnage	15
9.6Mise en œuvre de la surveillance.....	15
9.6.1Dispositifs existants permettant de réaliser le suivi.....	15
9.6.2Dispositifs à créer et évolutions prévues des dispositifs existants.....	15
9.7Conclusions sur la mise en œuvre de ce sous-programme.....	15

1. Présentation du programme de surveillance de l'eutrophisation

1.1 Enjeux du programme de surveillance de l'eutrophisation

Le programme « eutrophisation » a pour finalité de suivre l'évolution de ce processus dans le milieu marin. La surveillance nécessite de suivre les sources de pressions (apports atmosphériques et fluviaux), les paramètres et conditions physico-chimiques (météorologie, hydrodynamisme et hydrologie, physico-chimie) et les impacts de l'enrichissement de l'écosystème sur les compartiments biologiques (phytoplancton, macroalgues et herbiers de phanérogames).

Certains suivis sont déjà mis en œuvre et pourront être opérationnels pour le premier cycle de surveillance, tandis que d'autres nécessitent des développements méthodologiques complémentaires.

1.1.1 Évaluer l'atteinte du Bon État Écologique et des critères associés

Ce programme permet de renseigner les critères et indicateurs du Bon État Écologique suivants¹:

Descripteur « eutrophisation »

5.1 Teneurs en nutriments

- Concentration en nutriments dans la colonne d'eau (5.1.1) ;
- Taux des nutriments [silicium, azote et phosphore], le cas échéant (5.1.2).

5.2 Effets directs de l'enrichissement en nutriments

- Concentration en chlorophylle dans la colonne d'eau (5.2.1) ;
- Transparence de l'eau en liaison avec une augmentation de la quantité d'algues en suspension, le cas échéant (5.2.2) ;
- Abondance d'algues macroscopiques opportunistes (5.2.3) ;
- Modification des espèces dans la composition de la flore, comme le rapport diatomées/flagellés, le basculement des espèces benthiques aux espèces pélagiques, ainsi que la floraison d'espèces sources de nuisance ou la prolifération d'algues toxiques (par exemple, cyanobactéries), causée par les activités humaines (5.2.4).

5.3 Effets indirects de l'enrichissement en nutriments

- Abondance des algues et herbiers pérennes (par exemple, fucacées, zostères et posidonies), perturbés par la diminution de la transparence de l'eau (5.3.1)
- Oxygène dissous, c'est-à-dire changements dus à un accroissement de la décomposition de matière organique et de la superficie de la zone concernée (5.3.2)

Descripteur « biodiversité »

1.1 Répartition des espèces

- Aire de répartition (1.1.1) ;
- Schéma de répartition dans ladite aire, le cas échéant (1.1.2) ;
- Aire couverte par les espèces [pour les espèces sessiles et benthiques] (1.1.3).

¹ Source : Arrêté ministériel du 17 décembre 2012, relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines

Descripteur « changements hydrographiques »

7.1 Caractérisation spatiale des modifications permanentes

- Étendue de la zone concernée par les modifications permanentes (7.1.1).

7.2 Incidence des changements hydrographiques permanents

- Étendue spatiale des habitats concernés par la modification permanente (7.2.1) ;
- Changements concernant les habitats, en particulier pour ce qui est des fonctions assurées (p. ex. les zones de frai, d'alevinage et d'alimentation et les routes migratoires des poissons, animaux et mammifères), dus à la modification des conditions hydrographiques (7.2.2).

1.1.2 Évaluer les caractéristiques de l'écosystème et des pressions et impacts nécessaires à l'analyse de l'état écologique

Ce programme permet de renseigner principalement les sujets de l'Évaluation Initiale (EI) suivants² :

Volet « Caractéristiques et état écologique »

- État physique et chimique :

Climatologie marine, Débits fluviaux, Courantologie, Exposition aux vagues, Topographie et bathymétrie des fonds marins, Régime de la température et de la salinité, Turbidité, Répartition spatio-temporelle de l'oxygène, Répartition spatio-temporelle des nutriments, Répartition spatio-temporelle de la chlorophylle.

- État biologique :

Distribution des biotopes principaux des fonds marins, Distribution des biotopes principaux de la colonne d'eau, Communautés du phytoplancton, Biocénoses du médiolittoral, Biocénoses de l'infralittoral.

Volet « Pressions physiques et impacts associés »

Étouffement et colmatage

Volet « Pressions chimiques et impacts associés »

Analyse des sources directes et chroniques en nutriments et matière organique vers le milieu aquatique, Apports fluviaux en nutriments et matière organique, Retombées atmosphériques en nutriments et matière organique, Impacts des apports en nutriments et matière organique (eutrophisation).

² Source : PAMM, Evaluation Initiale 2012

1.1.3 Évaluer la réalisation des objectifs environnementaux et surtout des objectifs opérationnels associés

Ce programme permet d'évaluer, pour la sous-région marine golfe de Gascogne, l'atteinte des Objectifs Environnementaux suivants³ :

- Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation ;
- Réduire significativement les apports excessifs en nutriments dans le milieu marin.

Les objectifs opérationnels associés sont les suivants :

- Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses (agricoles, des collectivités, industrielles) et limiter leur transfert au milieu aquatique ;
- Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) d'origine agricole, urbaine, industrielle et dues au trafic maritime et terrestre ;
- Renforcer la réduction des apports sur les zones d'eutrophisation avérée (en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs OSPAR).

1.2 Organisation

Ce programme est composé de 8 sous-programmes :

- Sous-programme 1 – Hydrodynamisme et hydrologie ;
- Sous-programme 2 – Physico-chimie ;
- Sous-programme 3 – Phytoplancton ;
- Sous-programme 4 – Macroalgues et herbiers de phanérogames ;
- Sous-programme 5 – Apports fluviaux ;
- Sous-programme 6 – Marées vertes ;
- Sous-programme 7 – Météorologie ;
- Sous-programme 8 – Apports atmosphériques.

1.3 Commentaires généraux sur le programme

Ce programme est relativement bien couvert par des suivis existants, mais des adaptations sont nécessaires en vue de mieux répondre aux besoins de la DCSMM. Pour le premier cycle de surveillance, ces adaptations et évolutions concerneront en priorité les sous-programmes « apports fluviaux » et « marées vertes ».

Les sous-programmes « hydrodynamisme et hydrologie », « physico-chimie », « météorologie » et « apports fluviaux » sont communs avec les programmes « changements hydrographiques » et « habitats pélagiques ». Les trois premiers sont développés le programme « changements hydrographiques », tandis que le dernier l'est au sein du présent programme.

Le sous-programme « phytoplancton » est commun avec le programme « habitats pélagiques » et est développé au sein de ce dernier.

Le sous-programme « macroalgues et herbiers de phanérogames » est commun avec le programme « habitats benthiques », sous-programmes « état écologique des habitats subtidiaux côtiers de

³ Source : PAMM, Objectifs Environnementaux 2012

substrats meubles » et « état écologique des habitats subtidaux côtiers de substrats durs ». Il est développé dans le programme précité.

La surveillance du microphytobenthos serait pertinente dans la mesure où ce domaine a été identifié dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau et fait l'objet de propositions pour le suivi des phénomènes d'eutrophisation. Toutefois ce compartiment fait encore l'objet d'importantes recherches et ne fera donc pas l'objet d'une surveillance spécifique pour le premier cycle de surveillance.

Les sous-programmes « marées vertes » et « apports atmosphériques » sont décrits au sein du présent programme.

2. Sous-programme 1 : Hydrodynamisme et hydrologie

2.1 Objectifs et présentation

Voir le sous programme « hydrodynamisme et hydrologie » au sein du programme « changements hydrographiques ».

3. Sous-programme 2 : Physico-chimie

3.1 Objectifs et présentation

Voir le sous programme « physico-chimie » au sein du programme « changements hydrographiques ».

4. Sous-programme 3 : Phytoplancton

4.1 Objectifs et présentation

Voir le sous programme « phytoplancton » au sein du programme « habitats pélagiques ».

5. Sous-programme 4 : Macroalgues et herbiers de phanérogames

5.1 Objectifs et présentation

Voir les sous programmes « état écologique des habitats subtidaux côtiers de substrats meubles » et « état écologique des habitats subtidaux côtiers de substrats durs » au sein du programme « habitats benthiques ».

6. Sous-programme 5 : apports fluviaux

6.1 Objectifs et présentation

L'objectif de ce sous-programme est d'évaluer les apports fluviaux dans le milieu marin et constitue donc un suivi des sources de pressions. Actuellement, ces apports font l'objet d'une surveillance dans le cadre de la convention OSPAR (Manche-Atlantique), ainsi que pour la convention de Barcelone (Méditerranée).

6.2 Sous-régions marines concernées

Seules les sous-régions marines Manche mer du Nord, golfe de Gascogne et Méditerranée occidentale sont concernées.

6.3 Paramètres suivis et lien avec les autres programmes

- Débits (journaliers, mensuels, annuels) ;
- Concentrations en nutriments : ammonium, nitrate, orthophosphates, azote total, phosphore total ;
- Matières en suspension ;
- Température / salinité (pour les eaux estuariennes).

Les données collectées dans le cadre des dispositifs décrits dans ce sous-programme permettront également de répondre aux finalités des programmes « Changements hydrographiques » et « Habitats pélagiques ».

6.4 Moyens / outils utilisés / éléments de protocole

La surveillance s'opère à terre ou sur l'eau grâce à des mouillages instrumentés ou moyens nautiques légers. La modélisation et la télédétection sont aussi utilisées.

6.5 Couverture spatiale et stratégie d'échantillonnage

La couverture spatiale et l'échantillonnage se fondent sur le réseau de stations de mesure mobilisées dans le dispositif existant mis en œuvre par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOEs), à partir des données « qualité de l'eau » produites par les Agences de l'eau (en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau) et des données d'hydrométrie collectées par un réseau de stations hydrométriques. Les apports en nutriments sont ainsi évalués tous les ans dans le cadre de la convention internationale OSPAR sur la base de ces données et d'une modélisation. Cette convention demande en effet d'« évaluer avec autant de précision que possible l'ensemble des apports fluviaux sélectionnés aux eaux de la Convention » dans le cadre de son programme « Riverine Input Discharges » (RID). La même évaluation, selon le même protocole est également réalisée dans le cadre de la convention de Barcelone.

6.6 Mise en œuvre de la surveillance

6.6.1 Dispositifs existants permettant de réaliser le suivi

Les références du dispositif RID-OSPAR mentionné ci-dessus sont les suivantes :

RID Principle: Comprehensive Study on Riverine Inputs and Direct Discharges (reference number: 1998-5), as amended by ASMO 2005 (Annex 5 to the ASMO 2005 Summary Record, ASMO 05/13/1).

http://www.ospar.org/v_measures/get_page.asp?v0=98-05f_Principes%20RID.doc&v1=5

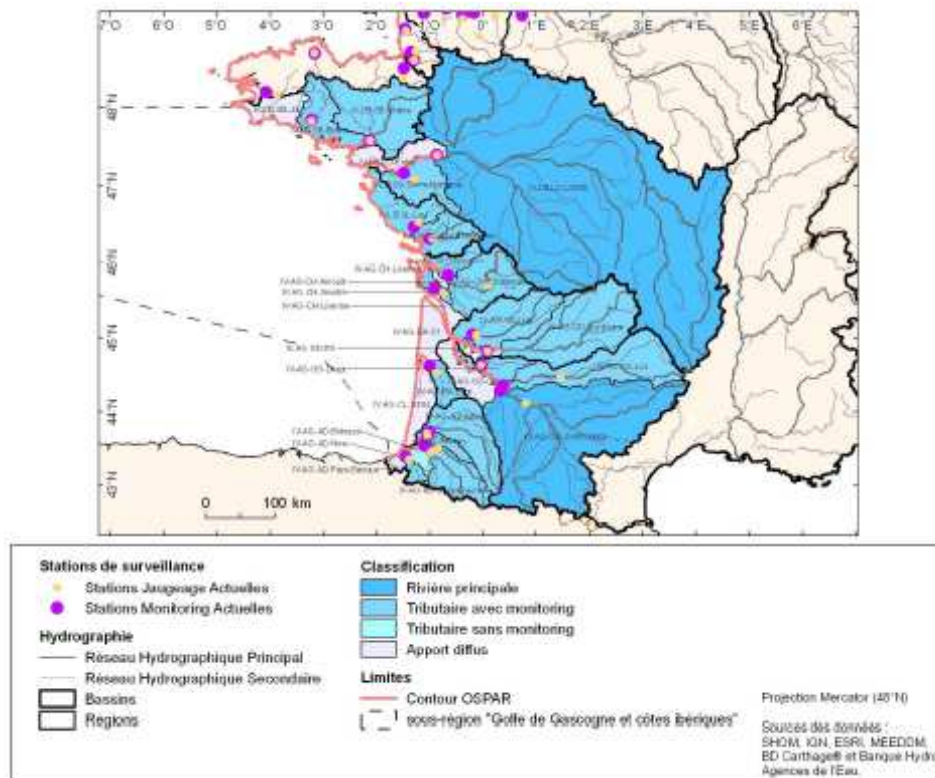


Figure 1 : découpage des zones d'apport des sous-régions marines MMN et GDG (sources : SOeS, 2012)

Le groupe RID est un des éléments du *Joint Assessment Monitoring Programme (JAMP)* de la convention OSPAR. L'objectif de RID est d'évaluer annuellement et, aussi précisément que possible, tous les apports directs et indirects spécifiques issus des rivières et fleuves de la zone OSPAR (figure 1). Il mobilise des suivis hydrométriques et des suivis relatifs aux nutriments.

La même évaluation, selon le même protocole est également réalisée dans le cadre de la convention de Barcelone.

6.6.1.1 Réseau d'observations des stations hydrométriques

Le Réseau d'observations des stations hydrométriques mesure les débits pour la prévision des crues et des inondations. Certaines données et stations sont mobilisées dans le cadre du programme RID, en particulier pour produire les valeurs de débits.

Nom du dispositif	Réseaux d'observations de stations hydrométriques (mesure des débits pour la prévision des crues et inondations)
Informations sur la pérennité / les financeurs	Réglementaire
Modifications à apporter pour les besoins de la DCSMM	Modifications sur les paramètres : non
	Modifications sur la couverture spatiale : oui, pourrait être complété par une surveillance plus focalisée
	Modifications sur l'effort d'échantillonnage : non
	<p>Commentaires :</p> <p>La surveillance du débit des cours d'eau principaux (les quatre grands fleuves et certaines grandes rivières – par exemple l'Adour) est un pré-requis indispensable de la modélisation hydrodynamique et hydrologique. Elle peut s'appuyer sur la BANQUE HYDRO, pour les deux types d'applications. Les réseaux de stations hydrométriques des services déconcentrés de l'Etat sont situés en amont des cours d'eau, ils constituent une bonne base de mesure qui pourrait, utilement être complétée par les réseaux d'observation de hauteur d'eau existant des portions avalées notamment dans les grands fleuves. Ces observatoires ne sont qu'en partie exploités dans la BANQUE HYDRO, sous réserve de leur appliquer les observations de jaugeage et le calcul des courbes de tarage nécessaires au calcul des débits. L'opportunité d'une telle option technique est à évaluer par les utilisateurs des données de débits, le SCHAPI, et les producteurs de données principaux existants ou potentiels. Les observatoires existants utiles qui ne seraient pas encore reliés à la BANQUE/BD HYDRO devraient l'être (optimisation du dispositif d'observation autour de la seule BD HYDRO). Ce type de surveillance requiert enfin d'établir une interface technique entre la BANQUE HYDRO et les modèles hydrodynamique / hydrologique qui utilisent cette donnée : cette interface peut s'appuyer sur les capacités temps réel de la BD HYDRO pour les modélisations hydrologiques et hydrodynamiques opérationnelles à haute fréquence.</p>

6.6.1.2 Réseaux locaux dédiés à l'étude des flux de nutriments

Les réseaux locaux dédiés à l'étude des nutriments (opérateurs : Agence de l'Eau, DREAL, DDTM, universités...) pourront également être valorisés pour le suivi des apports fluviaux au titre de la DCSMM. Certains sont mobilisés dans le cadre du RID, en particulier pour le volet mesure des concentrations en nutriments.

Nom du dispositif	Réseaux locaux dédiés à l'étude des flux de nutriments (opérateurs : Agences de l'Eau, DREAL, DDTM, universités)
Informations sur la pérennité / les financeurs	En fonction du financement pour chaque cas
Modifications à apporter pour les besoins de la DCSMM	Modifications sur les paramètres : non
	Modifications sur la couverture spatiale : non
	Modifications sur l'effort d'échantillonnage : non

6.6.2 Dispositifs à créer et évolutions prévues des dispositifs existants

Il n'est pas prévu de créer de nouveaux dispositifs de suivi pour ce sous-programme.

Il est par contre envisagé, au cours du premier cycle de surveillance, d'identifier les stations existantes qui, dans les trois sous-régions marines concernées, permettraient de compléter les jeux de données mobilisées dans le cadre du calcul des apports fluviaux réalisés dans le cadre des conventions OSPAR et Barcelone, afin d'améliorer les résultats de modélisation. Cela impliquera de réaliser une harmonisation nationale des protocoles et des paramètres mesurés pour les stations complémentaires retenues.

6.7 Conclusions sur la mise en œuvre de ce sous-programme

La mise en œuvre de la surveillance des apports fluviaux repose sur des dispositifs existants d'ores et déjà opérationnels, ce qui lui confère une mise en œuvre possible à court terme (2015).

Dans la perspective d'une amélioration de la méthode d'évaluation des apports fluviaux par la mobilisation de données complémentaires, une harmonisation et une évolution de certains suivis existants sera recherchée.

7. Sous-programme 6 : Marées vertes

7.1 Objectifs et présentation

Le phénomène des « marées vertes » peut être décrit comme une prolifération soudaine et massive de macro-algues opportunistes (principalement d'ulves, mais également d'algues entéromorphes et algues filamenteuses) au printemps et en été dans la zone intertidale, aboutissant à des échouages sur les plages et le fond des baies. Cette manifestation reflète le caractère eutrophe des eaux concernées et en particulier la présence importante de nitrates.

L'objectif de ce sous-programme est d'évaluer régulièrement l'importance du phénomène et de suivre ainsi les améliorations apportées dans la réduction des rejets responsables. Un tel suivi est déjà mis en œuvre dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau.

7.2 Sous-régions marines concernées

Les sous-régions marines concernées sont Manche - mer du Nord et golfe de Gascogne.

7.3 Paramètres suivis et lien avec les autres programmes

- ❖ **Évaluations surfaciques** (colonisation de la masse d'eau, fréquence des blooms, aire affectée,...) des zones couvertes par les macro-algues durant le mois correspondant au maximum annuel (par type d'échouage).

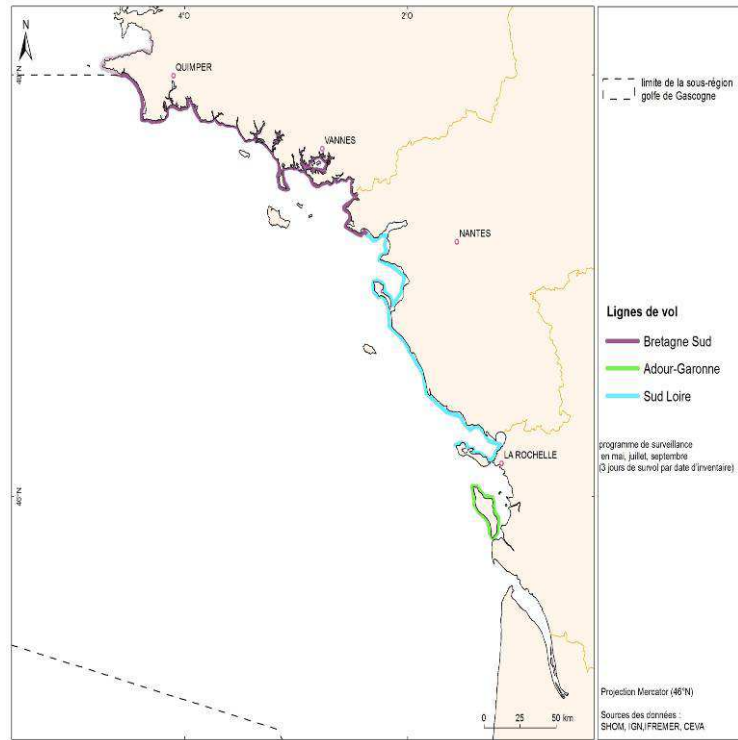
Les données collectées dans le cadre des dispositifs décrits dans ce sous-programme ne contribuent pas aux finalités d'autres programmes.

7.4 Moyens / outils utilisés / éléments de protocole

- ❖ **Enquêtes auprès des communes littorales** (quantités échouées et ramassées)
- ❖ **Trois survols du linéaire côtier** avec contrôles de terrain aux périodes suivantes : mi-mai, mi-juillet, mi-septembre, auxquels s'ajouteront d'autres survols si nécessaire pour certaines zones (vasières)

7.5 Couverture spatiale et stratégie d'échantillonnage

Le suivi concerne les côtes de Normandie, de Bretagne, des Pays de la Loire et de Vendée, du Mont-St Michel à l'île de Ré (cf. figure 2 ci-dessous).



Survols réalisés pour le suivi des marées vertes sur les côtes de la sous-région marine golfe de Gascogne

Figure 2 : survols réalisés pour le suivi des marées vertes sur les côtes de la sous-région marine GDG

7.6 Mise en œuvre de la surveillance

7.6.1 Dispositifs existants permettant de réaliser le suivi

Le dispositif existant a été jusqu'à présent mis en place par l'Ifremer avec un financement des Agences de l'Eau Loire-Bretagne, Seine-Normandie et Adour Garonne.

7.6.2 Dispositifs à créer et évolutions prévues des dispositifs existants

Aucun dispositif complémentaire n'est nécessaire à ce stade, mais il est prévu une extension de la couverture des suivis au vu de l'apparition de blooms algaux dans d'autres zones que celles actuellement surveillées. Le dispositif en vigueur actuellement sera donc étendu en conséquence (cf. cartes précédentes).

7.7 Conclusions sur la mise en œuvre de ce sous-programme

La surveillance des marées vertes repose sur un suivi existant d'ores et déjà opérationnel, ce qui permet une mise en œuvre immédiate (2015). Des ajustements seront apportés pour couvrir des zones complémentaires, notamment en fonction de l'évolution des zones concernées par le développement de blooms algaux.

8. Sous-programme 7 : Météorologie

8.1 Objectifs et présentation

Voir le sous programme « météorologie » au sein du programme « changements hydrographiques ».

9. Sous-Programme 8 : Apports atmosphériques

9.1 Objectifs et présentation

L'objectif de ce sous-programme est d'évaluer les apports atmosphériques dans le milieu marin et constitue un suivi des sources de pressions. Actuellement, ces apports font l'objet d'une surveillance dans le cadre de la procédure OSPAR. Cette dernière s'opère essentiellement grâce à des stations de mesures automatisées et des outils tels que la modélisation.

9.2 Sous-régions marines concernées

Les quatre sous-régions marines sont concernées dont golfe de Gascogne.

9.3 Paramètres suivis et lien avec les autres programmes

Concentrations en nutriments : azote

Les données collectées dans le cadre des dispositifs décrits dans ce sous-programme ne sont pas mobilisées pour les finalités d'autres programmes.

9.4 Moyens / outils utilisés / éléments de protocole

Mouillages instrumentés à terre et en mer, modélisation.

9.5 Couverture spatiale et stratégie d'échantillonnage

L'approche sera fondée sur les estimations des émissions atmosphériques d'azote (par modélisation eulérienne – Unified EMEP Model) ainsi que des calculs des retombées atmosphériques d'azote recueillies dans le cadre du Programme exhaustif de surveillance de l'atmosphère (CAMP, mis en œuvre dans le cadre de la convention OSPAR) à partir de modèles dans la zone maritime OSPAR pour les sous-régions marines Manche mer du Nord, mers Celtiques et golfe de Gascogne.

En zone côtière française, deux stations sont utilisées comme source de données nécessaire à la mise en œuvre du modèle d'EMEP (Porspoder : 48,30 N / 4,46 O ; La Hague : 49,37 N / 1,50 W). Dans la conjoncture actuelle il est prévu de maintenir les analyses effectuées dans le cadre des suivis EMEP et CAMP (nutriments) uniquement sur les stations actuellement consacrées à ce suivi.

9.6 Mise en œuvre de la surveillance

9.6.1 Dispositifs existants permettant de réaliser le suivi

Il est prévu de poursuivre l'utilisation des stations existantes et des estimations associées (dispositifs EMEP et CAMP-OSPAR) sans développement complémentaire. En effet, le maintien en l'état des stations de référence La Hague, Porspoder et de l'IRSN permettra de suivre les changements éventuels via l'intégration des données par modélisation. Il n'est pas nécessaire à ce jour et pour les besoins DCSMM de développer un système de monitoring des apports atmosphériques à plus haute résolution spatiale.

9.6.2 Dispositifs à créer et évolutions prévues des dispositifs existants

Aucun dispositif ne sera créé pour la mise en œuvre de ce sous-programme.

9.7 Conclusions sur la mise en œuvre de ce sous-programme

Le dispositif actuellement en place pour la surveillance des apports atmosphériques ne sera pas modifié. Le sous-programme peut donc être mise en œuvre dès 2015.